

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 10

**Séance du 26 mars 2019**

**Présents :** 9

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de Dominique GOSSET, Maire d'OUZOUS.

**Votants:** 10

**Ordre du jour :**

Vote du Compte de Gestion 2018  
Vote Compte administratif 2018  
Vote Affectation des résultats  
Vote des taux d'imposition des taxes locales 2019  
Vote du Budget primitif 2019  
Subventions aux associations  
Questions diverses

**Sont présents:** Dominique GOSSET, Louis ARMARY, Bernard CAPDEVIELLE, Denis DAUMAS, Jean-Pierre GELE, Louis LAFFOURCADE, Maryline LURO, Patricia FINALDI, Serge PRATDESSUS

**Représenté:** Francis VIGNES par Serge PRATDESSUS

**Secrétaire de séance:** Louis ARMARY

---

**Objet: Vote du compte de gestion 2018 - ouzous - DE 2019 006**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GOSSET Dominique

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à OUZOUS, les jour, mois et an que dessus.

**Objet: Vote du compte administratif 2018 - ouzous - DE 2019 007**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Louis ARMARY

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par GOSSET Dominique après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	76 161.30			92 989.19	76 161.30	92 989.19
Opérations exercice	62 385.97	138 715.44	99 832.98	117 289.71	162 218.95	256 005.15
Total	138 547.27	138 715.44	99 832.98	210 278.90	238 380.25	348 994.34
Résultat de clôture		168.17		110 445.92		110 614.09
Restes à réaliser	20 280.00	14 667.00			20 280.00	14 667.00
Total cumulé	20 280.00	14 835.17		110 445.92	20 280.00	125 281.09
Résultat définitif	5 444.83			110 445.92		105 001.09

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à OUZOUS, les jour, mois et an que dessus.

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - ouzous - DE 2019 008**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 110 445.92**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	92 989.19

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>17 456.73</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>110 445.92</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>110 445.92</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	5 444.83
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	105 001.09
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à OUZOUS, les jour, mois et an que dessus.

**Objet: Vote du budget primitif 2019 - ouzous - DE 2019 009**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune d'Ouzous,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune d'Ouzous pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 424 700.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 424 700.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	103 746.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 150.00

014	Atténuations de produits	5 950.00
65	Autres charges de gestion courante	28 575.00
66	Charges financières	8 860.00
023	Virement à la section d'investissement	38 156.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 119.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>222 556.00</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	24 700.00
73	Impôts et taxes	54 965.00
74	Dotations et participations	34 300.00
75	Autres produits de gestion courante	400.00
77	Produits exceptionnels	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 190.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	105 001.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>222 556.00</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	9 700.00
21	Immobilisations corporelles	43 654.00
23	Immobilisations en cours	138 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 600.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 190.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>202 144.00</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	14 667.00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 444.00
138	Autres subventions invest. non transf.	112 590.00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 156.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 119.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	168.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>202 144.00</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à OUZOUS, les jour, mois et an que dessus.

**Objet: VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019 - DE 2019 010**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379,1407 et suivants ainsi que l'article 1636B relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 44 065 euros

le Conseil Municipal après délibération et à la majorité des membres présents:

Article 1er :

décide de maintenir les taux votés en 2018 pour l'année 2019 soit:

- Taxe d'habitation = 8.91%

- Foncier bâti : 8.99%

- Foncier non bâti : 75.89 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée*

***Délibérations prises :***

**Objet: Vote du compte de gestion 2018 - ouzous - DE 2019 006**

**Objet: Vote du compte administratif 2018 - ouzous - DE 2019 007**

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - ouzous - DE 2019 008**

**Objet: Vote du budget primitif 2019 - ouzous - DE 2019 009**

**Objet: VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019 - DE 2019 010**

GOSSET Dominique	
ARMARY Louis	
CAPDEVIELLE Bernard	
DAUMAS Denis	
VIGNES Francis	Représenté par PRATDESSUS Serge
GELE Jean-Pierre	
LAFFOURCADE Louis	
LURO Maryline	
FINALDI Patricia	
PRATDESSUS Serge	

